



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR  
L'ANIMATION D'UNE LECTURE INTITULEE  
"COMME EN SOI-MEME" PAR ANNICK  
JOUANNE DANS LA SALLE DES  
ACADEMICIENS LE SAMEDI 26 OCTOBRE 2019  
A 16H30**

**DÉCISION N° AU-19-270  
EN DATE DU 22 JUILLET 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Maire-adjoint ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

**CONSIDÉRANT** la proposition de lecture intitulée « Comme en soi-même » par Madame Annick JOUANNE, demeurant au 137, rue Oberkampf - Hall 3 - 75011 PARIS, le samedi 26 octobre 2019 à 16h30 dans la salle des Académiciens située à Cœur de Ville.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec Madame Annick JOUANNE, demeurant au 137, rue Oberkampf-Hall 3 - 75011 PARIS, un contrat de prestation pour l'animation d'une lecture intitulée « Comme en soi-même » le samedi 26 octobre 2019 à 16 heures 30 dans la salle des Académiciens de Cœur de ville, dont le coût est fixé à quatre cents euros (400,00 € T.T.C.) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190722-lmc1H6496H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/07/2019  
Date de Publication : 22/07/2019